



Conseil communal
Sainte-Croix

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE
du 9 décembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 9 décembre 2013

Président : M. Yvan Pahud
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Dionisio Baptista et Marcel Cloux
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 9 octobre 2013 pour le

lundi 9 décembre 2013 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juin 2013
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2013
7. Rapport de la Commission du Conseil communal chargée de la prise en considération de la pétition "Mon Village - Mes Racines"

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et les préavis municipaux suivants :

8. No 922-13 Rapport-préavis aux motions de Messieurs Cyril Guinchard « Incivilités sur le territoire communal » et Ludovic Heintz « Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale »
9. No 930-13 Crédit cadre pour la mise à jour du Plan général d'affection (PGA) de la Commune de Sainte-Croix – 3^{ème} étape et divers plans spéciaux (Plan de quartier et Plan partiel d'affectation)
10. No 931-13 Remplacement du véhicule « Holder » du secteur des travaux
11. No 932-13 Crédits complémentaires 2013
12. Projet de budget 2014
13. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la dernière séance du Conseil communal de cette année. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

41 conseillères et conseillers sont présents et 6 sont excusés.

Sont excusés :

Mmes Gerty Nicolier et Adeline Sottas

MM. Michel Bahrami, Kevin Junod, Edouard Nekaka et Eric Vuissoz.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il demande un bref instant de silence en mémoire des membres de notre conseil disparus ainsi que ceux de notre commune.

M. le Président annonce des modifications à l'ordre du jour :

Au point 6a Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2013

Au point 6b Nomination des commissions permanentes

Au point 13 Motions déposées par le groupe socialiste

Au point 14 Interpellations, propositions, questions

2. Assermentations

M. le Président a reçu 8 lettres de démission de :

Mme Christine Margot, MM. Louis Blattman et Louis-Claude Villiger, du groupe PLR

MM. Jean-Pierre Bernard et Willy Margot, du groupe PS

Mme Geneviève Rochat et M. Carlos Marques, du groupe UDC.

7 nouveaux conseillers sont assermentés :

Mmes Florence Bertrand, Sophie Brasey Bonnevaux et Maria Caramia

du groupe PLR

MM. Saïde Alami et Michel Demars

du groupe PS

Mme Marie-Claire André Mollet et M. Patrick Jeanmonod

du groupe UDC.

Le nombre des conseillers présents passe ainsi à 48, dont 47 votants.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président donne lecture du courrier de M. Michel Staffoni. Il le remercie et demande qu'il soit applaudi. Il souhaite la bienvenue à M. Stéphane Champod, nouveau Secrétaire

municipal, lui souhaitant une collaboration fructueuse avec notre conseil. Il est aussi applaudi.

M. le Président donne l'information suivante concernant le recours Cambi : une séance a eu lieu le mercredi 30 octobre 2013 pour une visite des lieux ordonnée par le Tribunal cantonal. Un accord ayant été trouvé, le recours a été retiré, ce qui doit encore être confirmé.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'accueil de M. Pascal CURCHOD, pour une reconversion professionnelle en qualité de nettoyeur en bâtiments jusqu'au 28 février 2013. Nous portons à votre connaissance que M. Alain BERSIER, Caporal, a intégré le Poste de Gendarmerie.

Nous formulons nos meilleurs vœux de succès à l'ensemble des personnes citées ci-avant.

La Municipalité a décidé de mettre un terme à l'engagement – via une entreprise de travail temporaire – de Monsieur Pascal RIESEN. Un poste temporaire a été ouvert pour son remplacement en qualité d'employé qualifié au Bureau Technique avec la charge de concevoir et finaliser le plan directeur communal des énergies.

2. Naturalisations avec auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

-- M. Herminio GOMES ROQUE NUNES, né le 2 septembre 1969 à Pombal, Lourical (Portugal), marié, ressortissant portugais, demande de naturalisation s'étendant à son épouse Mme Célia Maria LOPES DE JESUS NUNES née LOPES DE JESUS, née le 10 novembre 1974, ressortissante portugaise et à ses filles Sandrine LOPES NUNES, née le 9 novembre 1996 à Yverdon-les-Bains, Helena LOPES NUNES, née le 24 avril 2002 à Yverdon-les-Bains et Rosa LOPES NUNES, née le 25 avril 2007 à Yverdon-les-Bains, ressortissantes portugaises.

-- Mme Amelyne Marie Armelle GUIARD, née le 19 janvier 1977 à Paris (France), ressortissante française.

-- M. Rogério RODRIGUES GONCALVES, né le 2 octobre 1971 à Londrina (Brésil), marié, de nationalité brésilienne et portugaise, demande de naturalisation s'étendant également à ses enfants DE JONG GONCALVES Iara Francisca, née le 29 septembre 2000 à Morges, DE JONG GONCALVES Ester, née le 19 octobre 2004 à Morges et DE JONG GONCALVES Ruben, né le 3 septembre 2007 à Yverdon, tous trois de nationalité brésilienne et néerlandaise.

-- Mme Ana Cristina CORREIA GONCALVES, née le 27 mars 1966 à Lagos (Portugal), de nationalité portugaise.

3. Naturalisations sans auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

-- M. Daniel GONCALVES SILVA, né le 3 octobre 1993 à Yverdon-les-Bains, de nationalité portugaise.

-- M. Guisepppe OCCHIPINTI, né le 27 mai 1965 à Lausanne, ressortissant italien.

-- M. Kilian Vincent BELAIRE, né le 28 novembre 1997 à Deauville (France), ressortissant français.

4. Patinoire / nouvelles conventions

La Municipalité a souhaité reprendre le dossier de la patinoire avant la nouvelle saison et apporter quelques modifications dans l'organisation de son exploitation. Deux nouvelles

conventions ont été signées, la première avec le groupe de jeunes de L'Auberson et la deuxième avec M. Denis Montandon également de L'Auberson. Celui-ci reprend la responsabilité de l'organisation de la fabrication de la glace avec la collaboration du groupe de jeunes et la Commune, son rôle bien défini permettra une meilleure coordination entre les différents partenaires.

5. Ludothèque / journée nationale du jeu

La Municipalité a le plaisir de vous informer que l'association Ludothèque de Sainte-Croix accueillera la 8^e Journée nationale du jeu. Cette manifestation aura lieu le 24 mai 2014. Des informations complémentaires seront communiquées par ladite association.

6. CSSC Prévention et promotion de la santé

La Municipalité a décidé de soutenir le projet du Centre de soins et de santé communautaire et de collaborer à l'étude participative sur la thématique «prévention et promotion de la santé à Sainte-Croix». Cette journée aura lieu le samedi 18 janvier 2014 à l'Espace Alexei Jaccard. Un courrier, en collaboration avec le CSSC, sera envoyé aux habitants du Balcon du Jura dans le courant du mois de décembre 2013.

7. Route 257b Col des Etroits / Buttes

La Municipalité a reçu les réponses de la Cheffe du Département vaudois des infrastructures Mme Nuria Gorrite et du Chef du Département et Développement territorial neuchâtelois M. Yvan Perrin concernant nos préoccupations sur l'entretien et la stabilisation du terrain de la Route 257b reliant le Col des Etroits à Buttes. Un glissement de terrain a été stabilisé à fin 2010 et cette route fait l'objet d'une attention particulière de la part des Départements concernés pour maintenir la viabilité de cette liaison routière. Il n'y aura pas d'investissements particuliers dans les prochaines années.

8. Convention service de défense contre l'incendie et de secours – SDIS

La Municipalité vous informe que toutes les conventions relatives au regroupement des SDIS des Communes de Tévenon, Mauborget, Bullet et Sainte-Croix ont été signées. Le budget 2014 a été accepté et les différents Etats Majors vont poursuivre leurs collaborations en vue de préparer l'organisation des ressources.

9. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 24 juin 2013

a) M. Michel BUHLER demande à la Municipalité des excuses sur les propos échangés lors de la séance du Conseil communal du 21 février 2011 sur l'insulte dont il aurait, selon lui, été l'objet concernant l'implantation du Parc Eolien

La Municipalité tient à rappeler les points suivants, premièrement, les éléments échangés lors de la séance du 21 février 2011 n'engagent que les personnes qui y ont participé. Ensuite, la Municipalité tient à souligner qu'il appartient aux personnes habilitées à être présentes lors du Conseil communal de respecter la lettre et l'esprit du Règlement communal du Conseil communal (version 2007) et en particulier son art. 30. Enfin, la Municipalité souhaite, dans sa vision de la Commune, aller de l'avant dans un esprit positif et ne pas revenir en arrière sur des événements passés. Dans cet esprit, la Municipalité actuelle ne peut donc endosser une quelconque responsabilité des propos évoqués.

b) M. Kevin JUNOD demande à la Municipalité d'envoyer le rapport des commissions du Conseil communal à tous les Conseillers

La Municipalité prévoit négativement à cette requête. Toutefois, la décision relevant du Bureau du Conseil communal, nous laissons le soin à cette instance de prendre position en collaboration avec les Présidents des groupes politiques de l'organe délibérant.

Fin de citation

Discussion

M. Michaël Mollet revient sur le point 7 : route 257b Col des Etroits/Buttes et la RC 254 qui relie Sainte-Croix/Vuiteboeuf. Il n'est pas satisfait des réponses de notre conseillère d'Etat Mme Nuria Gorrite et de M. Yvan Perrin, qui ne prévoient pas d'investissements particuliers. Ces routes sont souvent empruntées par de nombreux usagers. Il trouve que pour un village comme Sainte-Croix - qui veut amener de la population et construire -, ces routes ont besoin d'entretien. Il souhaite qu'une lettre allant dans le sens que ces deux routes soient régulièrement entretenues soit adressée au Département vaudois des infrastructures et au Département et Développement territorial neuchâtelois, lettre qui serait signée par tous les municipaux et le conseil communal.

M. Olivier Guignard annonce une interpellation dans le même sens dans les divers.

M. Michel Bühler s'adresse ainsi à la Municipalité concernant la question qu'il avait posée : « C'est une réponse et allons de l'avant ! »

Fin de discussion

6. Nomination

a) de la Commission qui rapportera sur la gestion 2013

M. le Président annonce les candidats proposés :

Pour le groupe PLR :	M. Georges André	
	M. Olivier Guignard	
	M. Alain Bonnevaux	
	M. Salvatore Di Spirito	
	M. Frédéric Bertrand	suppléant
Pour le groupe PS :	M. Jean-Paul Krattiger	suppléant
	M. Sylvain Fasola	rapporteur
	M. Thierry Luthringer	
	M. Michel Bühler	
Pour le groupe UDC :	M. Jean Biétry	suppléant
	M. Jacques Dumoulin	
	Mme Claudine Gaillard	
	M. Michaël Mollet	suppléant

Les membres de la Commission de gestion sont élus en bloc à l'unanimité.

b) des commissions permanentes

en remplacement des conseillers démissionnaires :

ACRG :	M. Anthony Joseph	groupe PLR,
Commission de naturalisation :	Mme Claudine Gaillard	groupe UDC
Commission de recours :	M. Jean-René Marguet	groupe UDC

Les nouveaux membres des commissions permanentes sont élus à l'unanimité

7. Rapport de la Commission du Conseil communal chargée de la prise en considération de la pétition "Mon Village - Mes Racines"

Le rapport de la commission est lu par **M. Sylvain Fasola**, rapporteur

Citation

La commission s'est réunie le 14 novembre 2013 à 20h00 dans la salle de la Municipalité.

La commission était composée de MM. Frédéric Bertrand (remplaçant Georges André), Philippe Gueissaz, Sébastien Nobs Pierre-Alain Gerber (remplaçant Michel Bühler), Antonio Buyo, Jean-René Marguet (remplaçant Geneviève Mme Rochat) et du rapporteur soussigné. M. le Syndic Franklin Thévenaz, ainsi que MM. Philippe Duvoisin et Cédric Roten, municipaux étaient présents pour répondre à nos questions.

La pétition "Mon village – mes racines" (ci-après la pétition) a été adressée aux autorités législatives et exécutives de la commune et demande la suppression du logo aux étoiles et du terme Ville de Sainte-Croix.

M. le Syndic nous confirme que la pétition n'est pas purement administrative, et par conséquent selon l'article 64 du règlement du conseil, la commission est pertinente. Faute d'être en possession de la pétition, il est décidé de renvoyer la séance au 20 novembre 2013 afin de statuer sur les documents officiels.

La commission s'est donc réunie une deuxième fois le 20 novembre 2013 à 20h00 dans la salle de la Municipalité. La pétition au complet étant à disposition, les discussions ont pu démarrer.

La Municipalité nous répond qu'elle estime avoir fait le nécessaire en envoyant un tous ménages le 24 juin 2013 expliquant la charte graphique et ainsi qu'avec la publication de sa charte graphique.

La partie exécutive ayant répondu, il reste donc à la partie législative de statuer sur la proposition de cette pétition.

La commission s'accorde sur le fait que les 680 signatures de la pétition démontrent que les habitants de Sainte-Croix et d'ailleurs ne sont pas tout à fait à l'aise avec la nouvelle charte graphique, de plus certains commissaires eux-mêmes sont sensibles au sujet. Cependant la majorité des commissaires n'est pas en accord avec une suppression complète de la nouvelle identité graphique. Pour rappel, celle-ci avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil Communal lors de sa séance du 10 décembre 2012 par le biais du préavis 914-12, bien que le résultat définitif ne fût dévoilé qu'en mars 2013.

Pour la commission il semble que ce soit d'avantage les erreurs dans l'utilisation du nouveau logo qui posent problème que le logo lui-même. A ce titre, des éclaircissements avaient été demandés par M. Philippe Gueissaz lors de la séance du Conseil Communal du 25 mars 2013. La Municipalité avait répondu - avec une lettre ainsi qu'une copie de la charte graphique corrigée adressée à chaque conseillère et conseiller communal le 18 juin 2013 – que cette dernière réintroduit les armoiries communales. Cette communication avait donné satisfaction à M. Gueissaz.

La commission estime que la nouvelle ligne graphique est importante pour une promotion économique forte, indispensable pour la commune de Sainte-Croix. Elle reconnaît toutefois que certaines erreurs dans l'utilisation du nouveau logo ont été commises, et estime qu'il serait judicieux de clarifier encore la situation, afin que ce logo soit utilisé uniquement pour la promotion économique.

Fondée sur les discussions qui sont plutôt orientée vers un compromis, la commission propose de mettre en votation la prise en considération partielle de la pétition, afin de ne rejeter ni la demande des pétitionnaires, ni le travail réalisé dans le cadre de la promotion économique.

La prise en considération partielle de la pétition est mise en votation et est acceptée par 6 voix pour et 1 voix contre (pour une prise en considération totale).

Après les discussions, et la rédaction de ses conclusions, la commission propose au Conseil Communal d'accepter partiellement la pétition "Mon village – Mes racines" en modifiant la requête par les conclusions suivantes :

Elle demande au Conseil communal :

- **d'accepter** le terme "Ville de Sainte-Croix" et son logo dans le cadre de la promotion économique.
- **d'appuyer** l'utilisation des nouveaux documents "officiels" tels que présentés dans la charte graphique (préavis, avis d'enquête, procès-verbal, etc.).
- **de charge la Municipalité :**
- **de supprimer** l'utilisation des étoiles sur les habits des employés communaux ainsi que sur les véhicules communaux et d'y réintroduire les armoiries communales.
- **de garantir** que le nouveau logo ne figure jamais sans la présence des armoiries communales sur un même support.

Fin de citation

Discussion

M. le Président a reçu un amendement du groupe UDC. M. Michaël Mollet en donne lecture :

- **d'accepter** le terme "Ville de Sainte-Croix" et son logo dans le cadre de la promotion économique uniquement.

Soumis au vote, l'amendement est accepté par 30 oui, 2 non et 15 abstentions.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions amendées du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 43 oui et 4 abstentions

M. Michaël Mollet remercie les conseillers qui ont soutenu cette pétition et rappelle que la motion traitant du même sujet avait été rejetée.

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

8. No 922-13 Rapport-préavis aux motions de Messieurs Cyril Guinchard « Incivilités sur le territoire communal » et Ludovic Heintz « Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale »

Le rapport de la commission est lu par **M. Michaël Mollet**, rapporteur. Il précise que la commission a supprimé certains mots qui ne seront pas lus. Ceux qui ont été ajoutés sont mentionnés (*en italique*).

Citation

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 11 novembre 2013 à 19h. Elle était composée de Mme et MM. Elfriede Tannenberger, remplaçant Thierry Luthringer, Ludovic Heintz, Michel Bühler, remplaçant Edouard Nekaka, Cyril Guinchard, Luc Jaccard, Paul-André Simon et du rapporteur soussigné, remplaçant Jean-René Marguet. MM. Franklin Thévenaz, syndic, José Gonzales et Cédric Roten, municipaux, nous ont donné tous les renseignements et explications demandés, ce dont nous les remercions.

Objet des motions

Lors du Conseil Communal de Sainte-Croix du 25 juin 2012, le groupe du parti libéral-radical (ci après : PLR) a déposé une motion sur les « incivilités ». Le PLR demande à la Municipalité, en particulier, des mesures visant à contenir les personnes ayant un comportement inacceptable. Lors de la même séance, le groupe du parti socialiste (ci-après

PS) présentait également une motion, portant elle sur l'accueil des personnes en difficultés sociales. A ce sujet, le PS présentait cinq requêtes concernant ces personnes, notamment leur portrait statistique, leur impact sur la commune, ainsi que les possibilités d'encadrement et autres mesures à envisager pour ce public ciblé.

Dans le but de traiter lesdites motions, la Municipalité a formé un groupe de travail composé du Syndic, Franklin Thévenaz et des Municipaux Cédric Roten et José Gonzalez. Sur une période de six mois, le groupe de travail a rencontré des personnes en difficultés sociales à Sainte-Croix, ainsi que les intervenants de ce domaine : les services sociaux, les services médicaux (CMS, médecins, pharmaciens), les services de police, les commerçants locaux (y inclus dans le domaine immobilier et la restauration), les milieux religieux, ainsi que les éducateurs sociaux. Le groupe de travail a également reçu l'appui de M. Henri Desplos (ancien responsable pédagogique et coordinateur du Relais-Cefil à Morges, (actif dans la réinsertion sociale et professionnelle) et de personnel du Repuis à Grandson. Les conseils de M. Jean-Pierre Tabin (Professeur à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne) ont été, également, sollicités. Enfin, le groupe de travail a été appuyé par M. Jean Campiche (ancien chef du Service cantonal de recherche et d'information statistique). Toutes ces personnes et institutions ont participé à ce travail sur une base bénévole. La Municipalité de Sainte-Croix tient à les remercier chaleureusement.

Lors de notre réunion de 11 novembre, les discussions furent bien nourries pendant les dix premières minutes, cela risquant de nous amener dans une impasse, nous avons décidé d'un commun accord, tous les commissaires présents autour de cette table, de trouver des solutions. Il n'y a pas eu de clivage politique, les six commissaires ont fait honneur à leur mandat de conseillers communaux, ainsi que nos deux municipaux et notre syndic.

Il en ressort que nous étions tous d'accord pour voter uniquement sur les conclusions de ce rapport-préavis :

1. **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant les motions de MM. Cyril Guinchard « Incivilités sur le territoire communal » et Ludovic Heintz « Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale ».
2. **de mettre** immédiatement en place une commission sociale permanente (ci-après : CSP), composée de représentants des partis politiques représentés au Conseil communal ainsi que des intervenants pertinents œuvrant dans le domaine social. Dans un premier temps, le rôle de la CSP sera d'observer et de tenter de comprendre les personnes en difficulté sociale et d'en faire rapport. Dans un deuxième temps, et sur la base de ces observations, la CSP fera des propositions et recommandations au Conseil communal concernant ces personnes. La CSP devra comprendre un membre de la Municipalité, s'organisera elle-même, se dotera des instruments nécessaires afin de mener à bien sa mission et fera régulièrement rapport au Conseil Communal.
3. **de charger** la Municipalité de définir les activités de répression et de sanction qui doivent être renforcées et mises en œuvre, en lien avec les autorités judiciaires et les services de police sur le territoire de la commune de Sainte-Croix. A ce sujet, d'admettre une volonté politique très claire.
4. **de charger** la Municipalité, de proposer au Conseil Communal les modifications utiles du règlement communal de police – notamment inclure des zones d'exclusion, comme les écoles et les parcs publics. A ce sujet, de demander à la police cantonale de tout mettre en œuvre afin de procéder à l'application des articles déjà existants et d'éventuels nouveaux articles dudit règlement et aux autorités judiciaires de

sanctionner avec volonté et énergie.

5. **de charger** la Municipalité de demander le soutien et la collaboration de tous les services sociaux de la région (CSR, médecins, hôpital, CSSC, CMS, institutions spécialisées, acteurs du réseau de prise en charge, etc, *afin qu'ils mènent une réflexion commune* à la fois sur le socio-éducatif et le psychiatrique afin de déterminer les activités de réductions des risques qui doivent être envisagés. Ces activités, ne devraient pas déboucher sur la création de postes de travail au social supplémentaires (qui devraient être financés par la Commune) ou sur la mise en place de nouvelles structures (bistrot social ou/et local de rencontre et d'injection). Les résultats obtenus devraient pouvoir l'être par des synergies nouvelles créées par des collaborations accrues entre services concernés et une plus grande coordination.
6. **de charger** la Municipalité, de prendre contact au plus tôt avec le Chef du Département de la Santé et de l'action sociale (ci-après DSAS), afin que ses services mettent en place une réflexion *sur les personnes en difficulté sociale et les conséquences pour les communes*. De demander que la question d'une répartition géographique équitable de ces personnes sur l'ensemble du canton fasse l'objet d'une table ronde à l'échelle du Canton. Celle-ci devrait déboucher sur un catalogue de mesures visant à une répartition équitable, - et contraignante, - des personnes en difficulté sociale sur tout le territoire cantonal.
7. **de charger** la Municipalité de *suggérer* au Chef du DSAS que le modèle actuel qui s'adresse aux personnes en difficulté sociale fasse l'objet au plus vite d'une réflexion de société globale au niveau politique et social. Cette réflexion, - qui devrait être tenue au niveau de la Romandie dans un premier temps, - devrait permettre aux intervenants de définir un autre modèle, impliquant pour les personnes en difficulté sociale, droits, obligations et contraintes, dans un cadre de santé. Dans un deuxième temps à l'échelle nationale.
8. **de charger** la Municipalité de mettre en œuvre immédiatement les conclusions de ce préavis.
9. **de demander** à la Municipalité de solliciter la venue du Chef du DSAS en 2014 pour une séance d'information exposant l'état d'avancement des mesures envisagées par le canton.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Sainte-Croix

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 mai 2013,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant les motions de MM. Cyril Guinchart « incivilités sur le territoire communal » et Ludovic Heintz « Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Fin de citation

M. le Président déclare qu'il faut voter d'abord l'amendement suivant : «et d'en accepter les conclusions ». Cet amendement est accepté par 43 oui et 4 abstentions.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant les motions de MM. Cyril Guinchard « incivilités sur le territoire communal » et Ludovic Heintz « Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale » et d'en accepter les conclusions.

Soumises au vote, ces conclusions sont acceptées par 43 oui et 4 abstentions.

9. No 930-13 Crédit cadre pour la mise à jour du Plan général d'affection (PGA) de la Commune de Sainte-Croix – 3^{ème} étape et divers plans spéciaux (Plan de quartier et Plan partiel d'affectation)

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, rapporteur

Citation

La commission d'urbanisme s'est réunie le lundi 11 novembre 2013 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Eric Chambettaz, Salvatore Di Spirito, Pierre-Alain Gerber, Michel Giret, Reinhard Scholz, Olivier Troyon (en remplacement de M. Thierry Dumoulin, non convoqué par le bureau) et du rapporteur soussigné.

M. Luc Martin, municipal et M. Jean-François Gander, responsable du bureau technique, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions. Nous relevons que le préavis, complet et clair, a facilité notre travail.

La révision du PGA a fait l'objet d'un premier préavis 883-11 (coût global Chf 95'000.-), préavis adopté à l'unanimité par notre conseil dans sa séance du 11 avril 2011. Il a été suivi d'un deuxième préavis 903-12 (coût global Chf 150'000.-), adopté le 25 juin 2012 par 47 oui et 3 abstentions.

Pour permettre une meilleure information du conseil communal et par là de la population, la Municipalité a décidé de procéder par étape. En cours d'élaboration de la deuxième étape, il s'est avéré que de nombreux plans spéciaux nécessitaient un traitement plus rapide et ceci en parallèle de la mise sur pied du PGA. Auparavant pour ces plans spéciaux, la part communale était financée dans le cadre du budget ordinaire, ce qui ne suffit plus avec l'augmentation de leur nombre.

Le groupe de travail de la Municipalité et les mandataires (pour rappel, choisis par voie de soumission) ont réalisé à ce jour les phases importantes suivantes pour le PGA :

- Dimensionnement du centre compact, approuvé par le Service du Territoire le 26 mai 2011 (voir préavis No 903-12 pour plus de détail).
- Définition des orientations d'évolution du territoire.
- Révision formelle du Plan directeur communal pour le mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et le futur PGA.
- Conception générale du PGA et de son règlement.

Pour le PGA, la 3^{ème} étape, objet du présent préavis, devrait permettre de préparer le dossier pour l'examen préalable des services cantonaux. Suite à cet examen, d'une durée selon la loi de six mois, le dossier sera mis à jour puis suivi de l'enquête publique. Il est très difficile, actuellement et au vu des délais imposés par le Service du Développement Territorial SDT, de fixer un calendrier.

Il est également difficile de chiffrer le coût global de la procédure de révision du PGA, annoncé d'environ Chf 500'000.- lors de la discussion du Conseil communal du 11 avril 2011 au sujet de la 1^{ère} étape. Le coût total dépend en effet beaucoup du résultat de l'examen préalable et surtout de l'enquête qui suivra, avant la décision du Conseil communal et l'approbation par le Département cantonal concerné.

Pour les nombreux plans spéciaux en cours d'étude ou terminés, le préavis en donne le détail. Pour le financement de ces plans il est mentionné :

« Vers chez Jaccard », mise à jour du PGA, la procédure est en cours, un recours ayant été déposé. Le financement est entièrement privé. (précisions données à ce sujet par M. le Président)

« Hôpital », mise à jour du PGA pour permettre l'implantation du nouvel EMS, l'examen préalable est au stade des ultimes contrôles. Le financement est entièrement privé.

« Combe aux Guerraz », serpent de mer de notre aménagement territorial, il est au stade de l'examen préalable, en attente d'une décision du service des forêts. Le financement est mixte, assuré par les propriétaires et la commune selon une clé de répartition conventionnelle. Le problème des indemnisations éventuelles, suite à la diminution de la zone constructible, n'est pas résolu.

« Platon » mise à jour du PPA, la procédure est terminée suite à l'adoption par notre Conseil du 25 mars 2013 et par le Département du 26 juillet 2013. La mise à l'enquête de nouveaux bâtiments devrait suivre. Comme demandé lors de la décision du Conseil communal, l'aménagement des places de parc sur le cimetière devrait se faire par étape. Le financement est mixte, assuré par les initiateurs et la commune selon une clé de répartition conventionnelle.

« La Conversion » plan très important pour l'avenir du Centre professionnel du Nord Vaudois à Sainte-Croix, ce nouveau plan prévoit en plus l'Unité d'accueil pour les écoliers, une crèche-garderie et aussi des classes pour l'enseignement obligatoire, suite à l'arrivée bienvenue des élèves de Baulmes et environs. L'étude a été étendue à tout le quartier pour permettre une mixité avec des logements et de l'artisanat. Le financement est à la charge de la Commune.

« Gare » Le site de la gare et de ses environs immédiats est idéal pour un développement de notre village et il mérite un traitement particulier. En 2007 déjà, une interpellation de notre collègue M. Di Spirito avait été déposée à ce sujet. Le financement est actuellement à la charge de la Commune.

« Ex-Laddor » ce bâtiment est en zone industrielle et ne permet pas des logements, un PPA est donc à l'étude pour permettre des logements et l'implantation de l'Ecole de cirque. Le financement est assuré par les initiateurs de cette démarche.

L'ensemble de ces études, PGA compris, est devisé à Chf 280'000.-, une somme estimée à Chf 45'000.- sera prise en charge par les initiateurs de ces démarches.

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 930-13 a l'honneur de vous demander d'adopter la conclusion suivante :

Conclusion

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la révision du plan général d'affectation jusqu'à la dépose de l'examen préalable auprès du Canton ainsi que de poursuivre les études des plans spéciaux ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 280'000.-. Le compte No 9170.930 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

- **d'amortir** cet investissement sous déduction des facturations à des tiers évaluées à Chf 45'000.-, sur une période de 5 ans par le compte 300.3311, la première fois au budget 2015.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 52'900.- la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 50'600.- avec une annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. le Président s'excuse auprès de M. Thierry Dumoulin, membre de la commission d'urbanisme, qui n'a pas été convoqué. Il a été remplacé par M. Olivier Troyon.

M. Cyril Guinchard rend la commune attentive au fait que le nombre de places de parc dans le secteur est déjà limité. La construction d'un nouveau bâtiment va encore accentuer le problème. Des élèves du CPNV ont étudié cette problématique et auraient quelques propositions à faire. Leur rapport est à la disposition de la Municipalité. Il pense qu'il serait bon d'en tenir compte dans la révision du PPA et de trouver des solutions à moyen terme. Cela éviterait que les élèves du CPNV venant de l'extérieur aient de gros soucis de déplacement ou de parcage dans la ville ou village de Sainte-Croix, afin qu'ils gardent une bonne image de notre région

M. Michaël Mollet déclare que, selon le préavis No 904-12 concernant La Conversion, on avait une date pour la construction prévue en 2013 et l'aménagement dans les locaux en 2014. Il pense que ces dates sont complètement erronées. Il demande des précisions quant au commencement des travaux.

M. José Gonzalez répond que le projet au départ prévoyait les dates précitées. A l'heure actuelle, la commune se base sur une date de rentrée en 2016 qui correspond aussi avec la dénonciation du bail du CPNV.

M. Luc Martin remercie M. Guinchard pour ses remarques et son offre que la Municipalité accepte bien volontiers, soit de prendre en considération les réflexions qui ont été faites quant au parcage. C'est un problème qui l'interpelle et qui doit être pris d'une façon plus globale que La Conversion. Le plan de quartier de la gare doit aussi être englobé dans la réflexion et c'est dans ce cadre-là qu'il faut essayer de trouver des solutions.

M. Alain Bonnevaux revient sur la prise en charge de l'aménagement des places de parc sur le cimetière par la commune et par les initiateurs. Qui sont-ils ?

M. Luc Martin répond qu'il s'agit de Reuge SA.

M. Jean-René Marguet demande si Reuge SA est bien la Manufacture Reuge SA.

M. Luc Martin le confirme.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 43 oui et 4 abstentions.

10. No 931-13 Remplacement du véhicule « Holder » du secteur des travaux

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean Biétry**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le jeudi 14 novembre 2013 à 19h. Elle était composée de Mme Adeline Sottas, de MM. Thierry Dumoulin, Joseph Anthony, Allan Müller, Daniel Jaccard et du rapporteur. M. Kevin Junod, absent, non remplacé.

Le préavis 931-13 a pour but de remplacer le véhicule Holder du Secteur des travaux acquis en 1997 par un modèle de marque Ladog proposé par la société Bucher AG Schörling AG.

M. Philippe Duvoisin, représentant la Municipalité, M. Jean-Michel Duvoisin, chef de service, ainsi que M. Sylvain Frey, contremaître au secteur des travaux ont pu exposer en détail le but dudit préavis. La commission les remercie pour les renseignements fournis ainsi que les réponses apportées aux questions posées.

Comme MM. Jean-Michel Duvoisin et Sylvain Frey ont pu nous l'expliquer, des problèmes reviennent souvent à l'heure actuelle. La boîte à vitesse a été refaite 3 fois. Maintenant surgissent des problèmes au niveau électrique, malgré un entretien sérieux de la part du garage. Ce qui ne permet pas d'utiliser ce véhicule dans les meilleures conditions souhaitées.

Conclusions

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 931-13 a donc l'honneur de vous demander d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acheter un multi-porteur Ladog 1250 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 191'000.-. Le compte No 9146.931 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 433.3311 pour le véhicule et 432.3311 pour les agrégats de la neige sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 43'200.-, la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 41'300.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées 45 oui, 1 non et 1 abstention.

11. No 932-13 Crédits complémentaires 2013

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Pierre Krattiger**, rapporteur.

Citation

La Commission sur les crédits complémentaires 2013 de la Commune de Sainte-Croix s'est réunie le lundi 18 novembre 2013 à 19h en salle de Municipalité.

La Commission était composée de Mmes et MM. Lydia Rossy, Elfriede Tannenberger, Frédéric Bertrand, Olivier Guignard, Jean-Claude Piguet, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité in corpore accompagnée de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal a participé à la réunion et répondu d'une manière détaillée à toutes les questions, ce dont nous la remercions.

L'article 84 du règlement du 19 mars 2007 du Conseil communal précise que la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

C'est dans la conclusion du préavis N° 890-11 approuvé par le Conseil en 2011 que les montants ont été précisés, à savoir :

- Chf 30'000.- par cas au maximum pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dans le cadre du budget de fonctionnement. Ces dépenses doivent être approuvées par le Conseil communal au plus tard lors de la dernière séance annuelle de ce dernier.
- Chf 100'000.- par cas pour des interventions d'urgence non prévisibles dans le budget. Ces dépenses doivent être soumises au Conseil communal par voie de préavis.

Les crédits complémentaires présentés par la Municipalité pour le budget d'exploitation 2013 se présentent comme suit :

- Charges Chf 209'695.-
- Recettes Chf 57'000.-

Ce qui nous donne un solde de Chf 152'695.- contre Chf 150'155.- en 2012.

La Commission a parcouru l'ensemble des comptes concernés et a reçu tous les renseignements utiles à la compréhension de ces résultats.

La Commission relève qu'il n'y a pas eu d'interventions d'urgence non prévisibles dans le budget et que tous les compléments demandés pour le budget d'exploitation 2013 rentrent parfaitement dans le cadre des compétences de nos autorités.

Il est également constaté que les dépenses réalisées correspondent généralement à des situations imprévisibles ou à des opportunités saisies lors de chantiers en cours.

En conclusion,

la Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis n°932-13.

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** des crédits complémentaires sur le budget 2013 concernant le compte d'exploitation pour un montant de Chf 209'695.-.

En parallèle à ces crédits complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de Chf 57'000.-.

Annexe : liste des comptes avec compléments d'informations obtenus par la Commission

Comptes	Désignation	Budget 2013	Complément demandé	Explications complémentaires
111.3102	Frais des annonces & abonnements	10'000.-	7'550.-	3 fois 4 annonces dans la presse
111.3111	Achat mobilier	2'000.-	13'800.-	
111.3185	Etudes, honoraires,	5'000.-	15'000.-	
111.3193	Cotisations (inclus ADNV)	42'000.-	13'000.-	étude PDR (plan directeur régional) Chf 50'000.-. Cotisation basée sur recette fiscale
170.3653	Subside pour la promotion sportive	12'000.-	1'845.-	Déficit effectif sur base des comptes La couverture de déficit ne figure jamais au budget.
300.3080	Personnel facturé par tiers	.-	30'000.-	Réponse à une surcharge chronique du bureau technique

322.3146	Entretien pâturages	10'000.-	35'000.-	Subventions AF en cours
344.3141	Entretien bâtiment	5'000.-	55'000.-	Indemnités assurances en attente de Chf 52'000.-
351.1.3141	Entretien bâtiment	68'000.-	5'000.- 11'600.-	Vannes pas prévues 1 bureau suppl.
440.3145	Entretien parcs et jardins	2'000.-	7'100.-	Rénovation par le service menuiserie du par cet d'un chalet
441.3145	Entretien des cimetières	10'000.-	7'000.-	Opportunité lors du chantier
580.3191	Impôts et taxes	3'800.-	7'800.-	Loi impose que chaque bâtiment doit payer une taxe. L'Etat de Vaud reconnaît l'église catholique et l'église réformée. La commune applique donc le principe d'équité.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 44 oui et 3 abstentions.

12. Projet de budget 2014

Le rapport de la commission est lu par **M. Jacques Dumoulin**, rapporteur

Citation

La commission chargée d'étudier le budget 2014 s'est réunie le lundi 18 novembre 2013 à 20h en salle de réunion de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents les conseillers et conseillères suivants : Mmes Elfriede Tannenberger, Lydia Rossy, MM. Jean-Claude Piguet, Frédéric Bertrand, Olivier Guignard, Jean-René Marguet, Jean-Paul Krattiger, Alain Bonnevaux et le rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz, Philippe Duvoisin, Luc Martin, Cédric Roten ainsi que M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et M. Jean-Michel Brandt, boursier communal.

Le budget 2014 présente un excédent de revenus de Chf 19'950.- après comptabilisation d'amortissements de près de 3 millions. La marge d'auto-financement représente un peu plus de 3.2 millions. Il est à noter que l'endettement net augmentera pour 2014 d'environ 1.9 million. La dette depuis 2003 a été réduite d'environ 12.5 millions.

Les revenus sont en augmentation d'environ Chf 540'000.- dus principalement à l'impôt sur le revenu et la fortune, ainsi que les revenus immeubles et patrimoine financier, vente et prestations de service.

Pour les charges, celles-ci sont en augmentation d'environ Chf 470'000.-.

Les différentes pages du budget ont été passées en revue par les membres de la commission.

- Sous le compte 15 Animation culturelle, il est à noter que le compte 152.3652 Commission culturelle a été créé en 2013. Ceci également pour le compte 190.3152 Entretien matériel et logiciel SI, soit la mise à jour des divers logiciels.
- Pour le compte 356.3.4271 Loyer de la salle et de la buvette du Centre sportif, le revenu est revu à la baisse ceci dû à la baisse des taux d'intérêts.
- Il est à noter que la moyenne des taux d'intérêts y compris les prêts LIM est de 2.5 % ou 2.4 % sans les prêts LIM.

- Le compte 465.3811 a été créé pour Chf 237'200.- celui-ci constitue une réserve pour les travaux futurs d'épuration.
- Un compte a été créé pour Chf 9'700.- de revenu concernant la participation des élèves des communes de Baulmes, Chavornay et Orbe pour l'administration des écoles.
- Deux comptes ont également été créés, le 710.3655 Mamans de jour (ARAS) et le 710.3656 Zone Bleue (ARAS), précédemment ces deux comptes faisaient partie intégrante du compte 710.3651 (ARAS) Base.
- Le revenu vente de gaz 832.4351 au budget 2014 est inférieur d'environ Chf 200'000.- comparé au compte 2012, ceci dû principalement au raccord de certains bâtiments à la centrale de chauffage au bois. En revanche celui-ci est supérieur de Chf 150'000.- comparé au budget 2013 dû à l'augmentation du nombre de raccordement.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies, et adopte ce projet de budget par 8 oui et une abstention.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** le projet de budget 2014 tel que présenté.

Fin de citation

M. le Syndic précise que la Municipalité était représentée in corpore à la réunion du 18 novembre 2013.

Discussion

M. le Président passe rapidement en revue les différents chapitres du budget 2014.

M. Sébastien Nobs remarque que dans la partie transports (page 11), il est question de voiture Mobilis. Il précise qu'il s'agit d'un contrat Mobilis pour un véhicule Mobility. Concernant le montant de Chf 3'502,85, figurant en 2012 pour ladite voiture, il demande si c'est le prix de la facture que doit payer la Municipalité et si ce montant comprend aussi les frais de déplacement effectués avec ce véhicule.

M. Cédric Cédric répond qu'il s'agit uniquement des montants versés par la commune pour garder la voiture Mobility à Sainte-Croix, c'est la couverture du déficit. Quant aux déplacements des municipaux ou des employés avec ce véhicule, ils figurent dans les frais de déplacements des différents dicastères.

M. Sébastien Nobs demande des précisions quant à une facture de Chf 2'700.- communiquée par M. le Syndic.

M. le Syndic n'a pas le souvenir d'avoir envoyé une facture et ne sait pas d'où elle vient. Il y a eu un échange de correspondance au sujet du préavis concernant Mobilis. Il déclare qu'il n'a rien envoyé et n'enverra rien car il est tenu de respecter la confidentialité.

M. Sébastien Nobs interpellera la Municipalité à ce sujet. Il signale encore que les ventes des cartes CFF ne figurent pas dans les comptes 2012.

M. Cédric Cédric répond que les cartes CFF sont vendues au prix de Chf 35.-. Elles avaient été sorties des comptes sur demande.

M. Reinhard Scholz rappelle qu'on discute du budget 2014 et non des comptes 2012. Ces montants se trouvent dans un autre compte.

M. le Président continue à parcourir les différents chapitres du budget 2014.

M. Olivier Guignard intervient au sujet des prêts LIM. « Il est à noter que la moyenne des taux d'intérêts y compris les prêts LIM est de 2.5 % ou 2.4 % sans les prêts LIM. » A son avis, les taux d'intérêt mentionnés dans le rapport sont inversés. Il précise que l'on paie moins d'intérêt en incluant les prêts LIM et non plus d'intérêt sans les prêts LIM.

M. le Président en arrive à la fin du budget 2014 avec les comptes de l'ACRG.

M. Alain Bonnevaux donne lecture de l'intervention suivante :

Citation

- Comme membre de la commission du Budget 2014 qui s'est tenue le 18 novembre 2013, de 20h à 22h pour parcourir les 60 pages c'est-à-dire : 2 minutes par page, j'estime que - même si l'on a étudié, préparé, discuté, en tenant compte des interventions et réponses - ce n'est pas possible de se faire correctement un avis et une analyse sur ces dépenses nécessaires, obligatoires ou superflues pour un budget de 25 millions en si peu de temps. La preuve vient d'en être donnée.
- A mon humble avis, la commission du budget est et doit être aussi importante, si ce n'est plus, que la commission de gestion, qui contrôle en fait, le budget avec les comptes communaux en 3 ou 4 journées pleines.
- Le Municipalité nous dit dans le rapport que depuis 2003, la dette a été réduite de 12,1 millions. C'est bien mais elle a été réduite jusqu'en 2011. Car depuis cette date, je constate des augmentations de Chf 450'000.- en 2012, Chf 841'000.- en 2013, Chf 1'890'000.- en 2014, c'est-à-dire environ Chf 3'200'000.- d'augmentation en 3 ans, sans tenir compte des crédits complémentaires. Si l'on tient compte des prévisions 2015, une augmentation de la dette sera de 2,6 millions en tenant compte des investissements prévus, ce qui portera l'augmentation de la dette à environ 5 à 6 millions en 4 ans.
- L'effort effectué de 2003 à 2011 sera réduit de moitié et si les rentrées fiscales ne suivent pas, augmentation d'impôts il y aura, très rapidement.
- La commission ne peut pas étudier un budget de 25 millions en si peu de temps.
- C'est pourquoi je demande à chaque conseillère et conseiller, ainsi qu'à la Municipalité de méditer sur ce problème en tant que responsables des engagements communaux qui de toutes façons seront payés par nos porte-monnaie. Une analyse plus approfondie du budget doit être faite et ceci par le biais d'une commission des finances permanente qui fera l'objet d'une motion lors d'une prochaine séance du conseil.
- Je tiens à souligner que je ne mets pas en doute le sérieux et l'objectivité du budget présenté, mais dans l'impossibilité, vu le temps imparti, de me faire une analyse responsable, je m'abstiendrai de voter ce budget.

Fin de citation

M. Michaël Mollet est d'accord avec M. Alain Bonnevaux et va dans le même sens. Il s'abstiendra de voter ce budget.

M. Jean-Claude Piguet déclare que si la commission manque de moyens - ce qu'il est prêt à accepter -, ce n'est pas pour autant qu'il faut refuser le budget. Ce sont deux opérations différentes. On pourra discuter de la motion de M. Bonnevaux pour une commission permanente des finances, s'il la dépose. Personnellement, il votera contre cette commission qui serait une sorte d'élite du Conseil communal captant toutes les dépenses importantes et rendant les autres un peu en-dessous. Ce qui serait pertinent, c'est d'augmenter le nombre des membres de la commission qui étudie le budget. Il est d'accord avec M. Bonnevaux pour

dire qu'une commission du budget a autant d'importance si ce n'est plus qu'une commission de gestion. Cette dernière prend acte de ce qui s'est fait et celle du budget de ce qui se fera. Mais en arriver à déduire que le budget est mauvais ne lui paraît pas logique.

Pour **M. Michaël Mollet**, M. Alain Bonnevaux n'a pas dit que le budget était mauvais, mais qu'il fallait plus de temps, s'il a bien compris.

M. Alain Bonnevaux relit la dernière phrase de son intervention. Il ajoute que lorsqu'on écrit dans le Journal de Sainte-Croix que les comptes ont un excédent de Chf 19'000.- et que tout va bien, on oublie de dire qu'on augmente la dette, ce qui frapperait beaucoup plus la population et la mettrait au courant sur ce qui se passe.

M. le Syndic déclare qu'il appartient à M. Bonnevaux de décider s'il souhaite proposer une motion lors du conseil communal. Il n'a pas pu contrôler les chiffres cités trop vite et n'a pas eu le temps de prendre des notes.

Par contre, au sujet d'investissements excessifs, figurant en page 42, la Municipalité a répondu en commission que les investissements prévus en 2014-2015 concernent la Rue des Métiers, l'aménagement de la Gittaz et la réfection de la Rue du Jura. Le bâtiment de la rue des Métiers, c'est l'avenir de la commune, cela représente pour 2014 à peu près le 60% des investissements et pour 2015 le 50% des investissements. La réfection des routes est quelque chose que l'on doit faire, qui est nécessaire et utile. Le budget est sérieux, il est acceptable.

M. le Syndic remercie M. Alain Bonnevaux pour ses commentaires.

Fin de la discussion

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées 39 oui et 8 abstentions.

13. Motions

M. Thierry Luthringer, du groupe socialiste, dépose la motion suivante :

Citation

Le service de l'éducation physique et du sport a établi en 2012 les directives et recommandations applicables à toutes les constructions sportives, du degré enfantine au degré supérieur et à la formation professionnelle. Ces dernières présentent un caractère impératif et doivent être respectées intégralement (2012, p.1). D'autre part, ces installations doivent tenir compte des besoins scolaires et de ceux des autres usagers comme les sociétés sportives locales. La commune de Sainte-Croix, à ce jour met à disposition :

- un centre sportif comportant deux salles de sport aux normes selon les directives cantonales de 2012 et une salle de rythmique
- une salle de sport, rue de France 1¹, qui n'est plus aux normes de 2012
- une salle dans le bâtiment de l'école primaire² qui n'est plus aux normes 2012
- l'aula pour les classes enfantines et primaires utilisée comme salle de rythmique
- une salle de gymnastique à l'Auberson qui n'est plus aux normes 2012.

Ces salles sont occupées comme suit:

- le CPNV occupe une salle du centre sportif toute la semaine de 8h00 à 17h00, plus la 2^{ème} salle le mercredi après-midi
- les écoles primaires et secondaires de Ste-Croix occupent à ce jour :
 - une salle au centre sportif toute la semaine sauf le mercredi après-midi,

¹ Dite « salle de la poste »

² Dite « salle de la gare »

- 11 périodes d'éducation physique à la salle de la poste plus 4 périodes pour les après-midi sportifs
- 6 périodes dans l'aula pour des activités sportives et de nombreuses périodes pour d'autres activités
- La salle de la gare, tous les jours de 8h20 à 11h55 sauf le mercredi après-midi (classes primaires de Sainte-Croix))
- 6 périodes dans la salle de gymnastique de l'Auberson

Il faut aussi savoir que les salles du centre sportif sont occupées tous les soirs de la semaine jusqu'à 22h00, ainsi que tous les samedis d'octobre à avril et de nombreux week-ends. La salle de la poste ainsi que celle de la gare sont également occupées tous les soirs jusqu'à 20h00 et quelques soirs jusqu'à 22h00. Lors de la réunion annuelle des sociétés locales (juin 2013), il a été identifié un manque de salles de sport adaptées aux besoins réels des sociétés sportives.

A ce jour et sans compter les enfants de Beaulmes, le besoin réel se monte à 63 périodes.

Premier constat, la commune de Sainte-Croix possède et entretient de nombreuses salles de sports³. Or seul le centre sportif correspond aux normes exigées par le service de l'éducation physique et les autres salles demandent de gros investissements pour les entretenir, notamment la salle de la poste.

Deuxième constat, les salles du centre sportif, de la poste et de la gare sont occupées tant la journée que le soir. Malgré cette occupation maximale il y a une insuffisance de salles tant pour les écoles que les sociétés locales.

J'ai alors fait des recherches auprès du canton, du directeur des écoles, des différents responsables du dossier au sein de la commune et un professeur d'éducation physique du CPNV.

1. Synthèse des réponses

1.1. Responsable des bâtiments et du boursier

La surface au sol de la salle de la poste ne correspond pas aux normes minimales requises. D'autre part le bâtiment actuel mériterait des rénovations importantes, le toit fuit, il n'y a pas de sous-couverture. Les structures du sol en bois pourrissent ; chaque année 5 à 10 m² sont renouvelés. La réfection du sol avec la création d'une dalle serait à envisager. L'entrée est à refaire totalement (crépi, toit). Les fenêtres sont à changer et le bâtiment n'est pas isolé. Pour autant que cette salle soit considérée comme appoint, il faudrait envisager l'investissement d'un million de franc. Pour M. Burdet et M. Brandt, au vu de l'importance des travaux il ne serait pas très judicieux d'investir dans ce bâtiment qui ne serait de toute façon pas aux normes. Toutefois cette salle rend encore bien des services aux sociétés locales et aux écoles, par conséquent si elle vient à être détruite il faudrait envisager des solutions alternatives.

1.2. Directeur des écoles M. Catillaz

M. Le Directeur est responsable d'assumer le Programme d'Etude Romand (PER). Ce dernier nécessite des installations sportives adaptées tout en garantissant la sécurité des élèves (Normes 2012). A ce jour, la salle de la gare et l'Aula sont utilisées tous les jours, sauf le mercredi après-midi, par le cycle1 (anciennement initial et primaire). Une salle du centre sportif est utilisée par les autres classes. Or une salle de sport permet d'accueillir que 32 périodes, alors que, sans compter les enfants de Beaulmes, le besoin réel se monte à 63 périodes. C'est pourquoi la salle de la poste est également occupée. Toutefois son utilisation n'est qu'un palliatif insuffisant qui ne peut pas durer. De plus, l'arrivée des élèves de Beaulmes et Vuiteboeuf laisse augurer d'une augmentation de 3 à 4 classes supplémentaires, soit 12 à 16 périodes en plus. La construction d'une troisième salle de sport devient alors absolument nécessaire et sera juste suffisante pour assurer les besoins en salles de sport des écoles.

Avec une troisième salle, les écoles en utiliseraient deux toute la semaine et la troisième pourrait être allouée au canton pour le CPNV.

³ Centre sportif, la poste, la gare, l'Auberson, la Chaux

1.3. Professeur de sport responsable au CPNV, M. Daflon

Le CPNV occupe à ce jour une salle du centre sportif toute la semaine de 8h00 à 17h00. Les besoins sont satisfaits. A court et moyen termes il n'est pas envisagé d'ouverture de nouvelles classes. Par contre, le lundi soir, le CPNV occupe une salle de 17h00 à 19h30 pour le sport facultatif. La fréquentation est importante et la demande est forte pour l'ouverture d'un deuxième voire d'un troisième soir.

De son avis, pour le CPNV, il n'y a pas besoin de salles complémentaires. Par contre à sa connaissance les écoles et les sociétés locales en ont absolument besoin. Un club de Tchoukball, par exemple, serait sur le point de se constituer mais par manque de salles le projet va avorter.

1.4. Directrice de l'UAPE et Tablier bleu, Mme Jelk

Dans la loi, la garderie n'a pas besoin d'une salle de sport. Par contre il est nécessaire d'avoir des espaces extérieurs.

Conclusion - Recommandation

Sans compter l'arrivée de nouveaux élèves à Ste-Croix, il manque actuellement une salle de sport aux normes 2012. Pour pallier ce manque, des classes vont à la salle de la poste et bénéficient de manière variable du sports facultatif ainsi que des après-midis sportifs. D'après les calculs du directeur des écoles et selon les exigences de la loi LEO, cette troisième salle serait occupée tous les jours de la semaine en journée. D'autre part, d'après les besoins des sociétés locales sportives, cette dernière serait occupée également tous les soirs de la semaine. Enfin, si la salle de la poste permet de pallier partiellement les besoins en journée et en soirée, la rénovation de cette dernière ne paraît pas pertinente au regard du coût des travaux et des services rendus.

D'autre part, s'il manque une salle de sport pour les écoles, les dernières réunions organisées par la commune montrent un manque manifeste d'infrastructures adaptées pour les sociétés locales. Si ces dernières en ont besoin pour se développer comme celle du Uni hockey, d'autres pourraient aussi voir le jour. Les salles de sport adaptées sont donc essentielles au développement des sociétés qui sont un atout pour maintenir la population et attirer de nouvelles familles sur le Balcon du Jura.

Cette étude exploratoire montre un besoin réel et urgent d'une troisième salle. Du reste dans le budget 2014 que nous venons d'accepter, la municipalité a prévu d'investir 50'000 frs dans ce projet et reconnaît donc aussi un besoin. Toutefois, cette étude préliminaire reconnaît le besoin urgent et prioritaire de la 3^{ème} salle de sport surtout si nous considérons l'arrivée des élèves de Beaulmes et de Vuiteboeuf.

C'est pourquoi, basé sur ce qui précède et en vertu de l'article 58, point b du règlement du conseil communal, j'ai l'honneur de déposer, au nom du groupe socialiste, la motion suivante :

« Au regard des besoins effectifs d'une troisième de salle de sport aux dimensions requises par les normes 2012 du service de l'éducation physique, il est demandé à la municipalité par voie de motion :

1. D'élaborer un préavis d'un crédit d'étude pour la construction d'une troisième de salle de sport aux normes 2012 d'ici le prochain conseil communal
2. De prévoir dans le plan d'investissement de l'année prochaine le budget nécessaire à ce crédit d'étude
3. De créer ensuite une commission ADHOC afin d'élaborer le projet de la construction d'une troisième salle de sport, en prévoyant l'implantation, le coût de construction, le plan de financement d'ici mi-2015
4. D'évaluer les répercussions budgétaires de son coût d'exploitation
5. De prévoir dans le plan d'investissement 2014-2017 un montant adapté à cette construction.

Fin de citation

Discussion

M. Paul-André Simon demande si le dépôt d'une telle motion est vraiment nécessaire. Tout sportif ici présent aurait pu déposer la même requête, car nombreux sont conscients que nous avons besoin d'une salle supplémentaire. Il est connu que dans le cadre du

développement du CPNV, un dossier est en préparation à la Municipalité et que sa réalisation est programmée dans un futur plus ou moins proche. Concernant les salles de gymnastique actuelles et plus particulièrement celle de la Poste, tout le monde est conscient que cette dernière n'est plus dans les normes, mais on fait avec, et pour la pratiquer personnellement il est satisfait, tout en attendant une future meilleure. Il prie donc M. Luthringer de s'en remettre à l'étude que la Municipalité a déjà élaboré dans le cadre des projets du CPNV.

M. Philippe Gueissaz félicite M. Luthringer pour son étude exhaustive. Il constate que 5 millions sont prévus pour cette construction dans le budget. Il aimerait savoir si le sens de la motion est d'accélérer le mouvement. Il n'en comprend pas la pertinence.

M. Thierry Luthringer rappelle d'une part que la motion a été déposée lors du dernier Conseil communal, alors que le budget avec ses plans d'investissements n'était pas encore constitué. Si l'on reprend les comptes de l'année dernière, on peut constater qu'il n'y avait pas de chiffres aussi considérables dans les investissements.

Il pense d'autre part qu'il est de bon ton que le Conseil communal oriente d'un point de vue stratégique les décisions de la commune.

C'est à la Municipalité, en temps qu'exécutif, d'étudier, de faire des propositions et de soumettre des préavis au Conseil communal. Il pense qu'il y a un besoin urgent d'une 3^{ème} salle de sport pour les écoles, notamment en termes de normes de sécurité.

M. le Président soumet au vote la transmission de la motion à la Municipalité.

Elle est acceptée par 27 oui, 10 non et 10 abstentions

M. Michel Bühler, en son nom personnel et avec l'accord du groupe socialiste, dépose la motion suivante.

Citation

La propriétaire de la Casba tente de vendre son établissement depuis quelque temps. Le prix demandé se situe un peu en-dessous de Chf 200'000.-. A ce jour, elle n'a pas trouvé d'acquéreur à ses conditions. Par contre, elle aurait eu plusieurs fois la possibilité de mettre ce refuge-restaurant en gérance.

Si personne ne s'est porté acquéreur au printemps 2014, Mme Jaccard va mettre définitivement la clé sous la porte à la fin de la saison d'hiver.

C'est ainsi un lieu typique de la région, un atout touristique unique qui disparaîtra.

La Commune possède déjà, et met en location, les chalets-restaurants du Mont de Baulmes et du Mont de la Mayaz, qui jouent un rôle important dans l'offre touristique régionale. Le retour sur investissement est positif.

Dans le but de sauver ce modeste joyau jurassien, ce lieu mythique de notre commune que représente la Casba, et vu les articles 17.5 et 58.b du règlement communal, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'acquérir ce refuge-restaurant.

Vu que la fermeture définitive pourrait intervenir dans le courant du printemps, je demande à la Municipalité de traiter cette motion dans les plus brefs délais.

Fin de citation

Discussion

M. Philippe Gueissaz demande qui est propriétaire du terrain et si la proposition est de racheter La Casba.

M. Michel Bühler répond que la commune est propriétaire du terrain et qu'il lui est proposé de racheter ce refuge-restaurant.

M. le Président soumet au vote la transmission de la motion à la Municipalité.

Elle est acceptée par 45 oui, 1 non et 1 abstention.

14. Interpellations, propositions, questions

M. Olivier Guignard donne lecture d'une interpellation concernant les routes cantonales desservant Sainte-Croix

Citation

Sous point 7 des communications municipales du 9 décembre 2013, il a été notamment repris la déclaration de Mme la Conseillère d'Etat Nouria Gorrite disant qu'il n'y aura pas d'investissements particuliers pour la route 257b, Col des Etroits/Buttes, dans les prochaines années.

Malheureusement, nous constatons une nouvelle fois que le Département Vaudois des Infrastructures se désintéresse d'une voie de communication importante pour notre région. Nous constatons également que l'amélioration du tronçon Vuiteboeuf/Sainte-Croix n'est toujours pas réalisée et que cette amélioration est pourtant vitale pour le développement de Sainte-Croix.

En conséquence, nous invitons notre Conseil à voter immédiatement la Résolution suivante : « Le Conseil communal de Sainte-Croix dans sa séance du 9 décembre 2013 prend connaissance avec dépit de la réponse évasive de la Cheffe du Département Vaudois des Infrastructures concernant l'amélioration de la route 257b Col des Etroits/Buttes mentionnant qu'aucun investissement n'y sera réalisé ces prochaines années.

Selon les dernières informations reçues, il en va malheureusement de même pour la liaison Vuiteboeuf/Sainte-Croix, route cantonale 254, dont les promesses d'amélioration sont repoussées sans objectifs précis de réalisation dans le temps.

Le Conseil communal demande donc à la Municipalité d'intervenir avec toute la fermeté nécessaire auprès des Autorités cantonales compétentes afin qu'elles fixent et publient les dates de réalisation des travaux répertoriés et reconnus depuis longtemps comme indispensables à la sécurité et à la fluidité du trafic sur ce tronçon. »

D'avance, nous la remercions.

Fin de citation

M. le Président cite le règlement du Conseil communal concernant la résolution :

« Tout conseiller peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité. »

La Municipalité doit donc répondre à l'interpellation avant le vote de la résolution.

M. le Syndic rappelle que les trois syndics du Balcon du Jura, M. Roulet, M. Paillard et lui-même ont écrit à Mme la Conseillère Nuria Gorrite, au printemps de cette année. Il ajoute que, cet été, lors de la visite de son service à Sainte-Croix, ils ont également attiré son attention sur cette question.

Un soutien du Conseil communal permettra à la Municipalité de faire une nouvelle intervention avec plus d'impact. Il soutient donc la proposition de M. Olivier Guignard.

M. le Président précise encore que « La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci. »

M. le Syndic relève que la résolution mentionne seulement la route de Sainte-Croix – Vuiteboeuf et pas celle de Sainte-Croix – Buttes.

M. le Président que cela s'applique aux deux routes.

M. Olivier Guignard précise que prioritairement, il était question d'insister sur le tronçon Vuiteboeuf – Sainte-Croix.

M. le Président donne lecture de la résolution qui est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

M. Georges André donne lecture des deux interventions suivantes.

Citation

a) Local à conteneurs attenant à l'école de L'Auberson du côté de la laiterie

J'ai été interpellé à plusieurs reprises à propos du local pour les ordures attenant à l'école de L'Auberson du côté de la laiterie.

Bien que ne rencontrant pas les mêmes problèmes que ceux que nous avons au dépôt de la gare, nous ne pouvons que donner raison aux personnes qui se plaignent du fait que les conteneurs

- ne soient pas vidés suffisamment régulièrement d'où une accumulation de détritrus au sol,
- qu'il manque un conteneur pour l'aluminium.
- D'autre part, ce local ainsi que les conteneurs mériteraient un nettoyage plus fréquent.

Est-il prévu d'améliorer ces différents points et dans quel délai ?

b) Sécurité et l'aspect de la route qui traverse L'Auberson

A l'appui des constats suivants :

- Les grilles de nombreux regards qui ont récemment refaits sont plus hautes que le fond des rigoles ce qui provoque une accumulation d'eau ou de glace sur plusieurs mètres (parfois plus de 10 mètres),
- Le déchaussement des pavés dans les rigoles précitées s'est accéléré sans doute en raison du gel et des infiltrations d'eau. Il y a un risque d'accident ou de dégât matériel par la projection de ces morceaux de pavés lors de passage des véhicules notamment lors des interventions des engins de déblaiement de la neige.
- L'évacuation de l'eau ne se fait pas correctement en aval du dos d'âne à la sortie Est du village en direction de Sainte-Croix ce qui entraîne là aussi parfois une plaque de glace dangereuse. Il y a peut-être lieu de réfléchir à une solution plus appropriée que les dos d'âne.
- Concernant les passages piétons, ceux-ci sont en nombre insuffisant dans le village. Il est notamment nécessaire d'améliorer la sécurité entre La Grange et le parking public de l'autre côté de la route.
- La route a été réparée à de multiples reprises à la sortie du village en direction de La Chaux et des trous sont à nouveau en train de se former.

Fort de ce qui précède, je demande à la Municipalité si un programme de réfection de la route et d'amélioration de la sécurité est prévu et, si c'est le cas, dans quel délai ?

Fin de citation

Discussion

M. Philippe Duvoisin constate que la façon de pratiquer n'est pas idéale. Il annonce que la Municipalité va étudier la question et contrôler le bon fonctionnement de ce lieu de dépôt. Cela contribuera à l'amélioration de l'image de la commune, surtout à proximité de l'école. Concernant la route de L'Auberson, il y a une dégradation des rigoles et des bords de route et de l'évacuation de l'eau. On est devant le fait accompli et une réparation par secteur sera effectuée dès l'année prochaine. Les grilles d'évacuation sont un peu plus hautes en prévision de l'amélioration de l'évacuation des eaux.

Pour la route La Chaux, on continuera à faire de petites réparations, mais rien de plus n'est prévu dans le budget des deux prochaines années.

M. Cédric Roten expose qu'une étude complète des passages piétons du territoire communal a été entreprise. Ils ont tous été photographiés et un dossier complet a été remis au Bureau de Prévention des Accidents pour analyse. La Municipalité attend le retour du

dossier pour mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité soumises par le BPA. Une analyse complémentaire concerne la mise en place de passages piétons supplémentaires.

M. Jean-René Marguet intervient comme suit.

Citation

Il y a 9 mois, une partie du Conseil communal s'est prononcée en faveur de la cession de 2'800 m² de terrain communal au profit de SI Manufacture Reuge SA pour la construction de la nouvelle usine Reuge. Il avait semblé que ce projet avait un caractère d'urgence. Depuis 9 mois, on n'a aucune nouvelle concernant ce projet. Lors de l'Assemblée générale de Reuge SA, au mois de juin 2013, il aurait été dit que le projet était gelé. Peu de temps après, un article de 24 Heures titrait : « Un nouvel écrin de Reuge sera dévoilé cet automne ». Cet article parlait également d'un retard dû à des problèmes administratifs internes.

Le rapport de l'organe de révision du 26 juin 2013 fait état d'une situation de trésorerie critique et mentionne même que si la continuation de l'exploitation s'avérait impossible, les comptes annuels devront être établis sur la base d'une valeur de liquidation. Admettez que ces éléments sont inquiétants.

Qu'en est-il également du projet des Anémones ? Est-il vrai que les opposants auraient eu gain de cause et que le permis de construire ne serait pas délivré ? Est-il vrai également que les frais de procédures seraient à charge de la commune et que ces derniers avoisineraient Chf 40'000.- ? La Municipalité est priée de faire un compte-rendu exhaustif de la situation dans les meilleurs délais.

Fin de citation

M. Luc Martin répond au sujet des Anémones que le permis de construire a été délivré par la Municipalité. Il a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif qui a donné raison aux recourants et aujourd'hui la Municipalité et les promoteurs ont fait recours au Tribunal fédéral.

M. le Syndic déclare qu'effectivement la commune a tout fait pour faciliter la maison Reuge immobilière SA. Les informations reçues très récemment de la maison Reuge indiquent qu'ils sont très proches de terminer leur tour de piste et que des informations au sujet de la partie financière, administrative et logistique seront communiquées.

M. Jean-René Marguet intervient comme suit.

Citation

Le Journal de Sainte-Croix et environs est une société coopérative qui a été fondée le 25 octobre 1988. Elle a fêté récemment son 25^{ème} anniversaire.

A l'époque de sa fondation, la population a répondu très favorablement en souscrivant à son capital social, capital qui est détenu par 900 coopérateurs. Trois nouvelles campagnes de souscriptions ont eu lieu au cours des années suivantes. La récolte de nouveaux fonds a permis d'asseoir la situation de la société coopérative et a permis de faire des investissements à la pointe du progrès et de la technologie.

A ce jour le Journal de Sainte-Croix occupe 10 personnes dont 1 apprenti, ce qui correspond à 8 postes à plein temps. Son chiffre d'affaire pour 2012 a frôlé 1,1 million. La masse salariale pour la même année a été de Chf 569'000.- dont Chf 497'000.- imposables sur la commune de Sainte-Croix.

Depuis de nombreuses années, la commune de Sainte-Croix n'a jamais fait imprimer ses papiers à entête, enveloppes, cartes de visite, etc. au Journal de Sainte-Croix.

La Municipalité nous a récemment dévoilé son nouveau logo « Ville de Sainte-Croix, proche de vous, proche de tout ». D'autre part, je signale que le programme de législature de la Municipalité 2011-2016 prévoit au thème 6 : - Economie, formation et tourisme – point No

2a de « *soutenir le commerce et l'artisanat local* » et au point No 2b de « *favoriser autant que possible le recours aux services et prestations locaux.* »

Afin de donner de la pertinence à ce slogan et d'être concrète dans son action, vu son contrat de législature 2011-1016, il prie la Municipalité de confier dorénavant l'ensemble de ses travaux d'imprimerie à notre entreprise locale, le Journal de Sainte-Croix et environs.

M. le Syndic rappelle à M. Louis-René Marguet ce qu'il lui avait dit au dernier conseil communal. Que s'il avait des faits, des dates, des lieux, il devait les transmettre à la Municipalité qui fera ce qu'il faut. Mais la médisance n'a pas sa place ici. C'est mentionné à l'article 30 du règlement et M. le Président peut suggérer des sanctions.

M. Jean-René Marguet demande s'il a été médisant.

M. le Syndic répond que ces propos servent à nuire et à salir la réputation de personnes tout à fait honorables.

M. Philippe Gueissaz déclare que chaque prestation est soumise à concurrence. Il est hors de question que le Conseil communal exige que toute publication de notre commune soit confiée au Journal de Sainte-Croix. Dans le monde actuel, il faut tenir compte des règles du marché et de la concurrence.

M. Michaël Mollet demande si les élèves de Baulmes peuvent manger à la cantine scolaire.

M. José Gonzalez répond que des propositions ont été faites aux parents des élèves venant de Baulmes. Une seule demande a été présentée. Certains parents déclarent que leurs enfants préfèrent redescendre à Baulmes que de rester sur place. Il ajoute que c'est la première volée et que cela changera peut-être ces prochaines années.

M. le Président remercie les membres démissionnaires.

Il présente à tous ses vœux sincères pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h20. Elle est suivie d'une verrée offerte aux conseillères et conseillers communaux.

Le Président du Conseil communal :

Yvan Pahud



La Secrétaire :

Martine Cuennet